



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 47351

Texte de la question

M. Jean-Paul Anciaux appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie. En effet, selon la campagne internationale initiée par Amnesty International, les gouvernements successifs de la Turquie n'ont rien fait de concret pour mettre fin aux violations des droits de l'homme très nombreuses qui se passent dans leur pays. De nombreuses sources font état de tortures, de mauvais traitements, de détentions arbitraires, de disparitions, d'exécutions extrajudiciaires et de villages incendiés. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles actions compte engager la France, en particulier dans le cadre de la prochaine Commission des droits de l'homme des Nations Unies, qui se tiendra en mars et avril 1997, afin d'amener la Turquie à respecter les droits de l'homme et à ne plus ignorer les demandes de visites des différents rapporteurs spéciaux des Nations Unies.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des droits de l'homme en Turquie, notamment dans la perspective de la prochaine réunion de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. La France n'a jamais manqué de rappeler aux autorités turques la nécessité d'améliorer la situation des droits de l'homme en poursuivant le processus de démocratisation entamé, notamment, en 1995. Nos partenaires européens partagent ces préoccupations. C'est ainsi que le Conseil européen de Dublin des 13 et 14 décembre 1996 a clairement souligné, dans ses conclusions, la nécessité pour la Turquie de respecter les normes les plus élevées en matière de droits de l'homme. Le ministre des affaires étrangères a pour sa part insisté à nouveau sur ce point auprès de Mme Ciller, vice-Premier ministre, ministre des affaires étrangères de la République de Turquie à l'occasion de leur rencontre à Rome, le 29 janvier. A cette occasion, Mme Ciller a souligné son engagement personnel à faire aboutir prochainement deux projets de réformes : l'une en matière de réduction de la durée de la garde à vue et l'autre en matière de garantie de la liberté d'expression. Nous avons noté avec satisfaction la visite en Turquie d'une délégation de la Commission européenne des droits de l'homme, du 3 au 8 février. Nous appelons également la Turquie à coopérer avec les mécanismes de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en acceptant les visites de rapporteurs thématiques qui souhaiteraient se rendre sur place, notamment dans la perspective de la 53e session de cette commission qui s'ouvrira en mars prochain.

Données clés

Auteur : [M. Anciaux Jean-Paul](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47351

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 171

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 935